

Janvier  
• 2025 •

**CFE  
CGC**  
Capgemini

## Finis les galères : j'adhère à la CFE-CGC

Rejoindre la CFE-CGC, c'est choisir un soutien de proximité et des solutions concrètes pour votre quotidien professionnel !

Voici les bonnes raisons de franchir le pas :

Bénéficier de conseils  
de proximité

Être accompagné à tout  
moment par des experts

Pouvoir se faire  
assister par des  
spécialistes  
en droit du travail  
(juristes et avocat)

Possibilité d'assister à  
différents évènements  
(conférence,  
matinale juridique ...)

Rejoindre les valeurs de  
la CFE-CGC

Devenir un  
représentant  
CFE-CGC au sein de  
Capgemini

Disposer d'information  
utile pour mieux gérer  
votre carrière



Adhérer – CFE-CGC CAPGEMINI

Se créer un réseau  
efficace

2024

Ensemble, bâtissons un avenir uni et ambitieux, où nos métiers et nos valeurs continueront de faire la différence :

*Meilleurs vœux à toutes et à tous !*

La **CFE-CGC** a signé le nouvel accord Formation qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 4 ans :

- ✔ L'accord met fin à l'explosion du nombre de « formations obligatoires » qui a eu lieu en 2024 : vous êtes nombreux à avoir constaté une pression énorme exercée par la direction pour suivre des formations prétendument obligatoires, dans des délais très courts (formations GenAI, certifications Industry Campus ...), sans tenir compte de la charge de travail de chacun.
  - ✔ La **CFE-CGC** a remonté vos alertes et la direction a reconnu un abus dans l'utilisation du terme « obligatoire ».
- ✔ A partir de 2025, l'accord limite l'utilisation du terme « formation obligatoire » au strict nécessaire. Les autres formations doivent être qualifiées de « formations fortement recommandées ».
- ✔ La Commission de Formation Permanente (CFP), dispositif spécifique à Capgemini qui est plébiscité par les salariés, perdure à l'identique pour les prochaines années, mais sous une autre abréviation pour éviter la confusion qui existait entre l'ancienne abréviation (**CFP**) et le **CPF** (Compte Personnel de Formation), qui est un dispositif gouvernemental ouvert aux salariés de toutes les entreprises :
- ✔ En 2025, bienvenue à la **COFOP** (**CO**mmission de **FO**rmation **P**ermanente), qui ne sera donc plus confondue avec le CPF.

## NOTRE CONSEIL

Il est important de se former régulièrement afin de conserver son employabilité : c'est d'ailleurs une obligation de l'employeur envers ses salariés (cf. article L6321-1 du Code du travail).

Capgemini a lancé fin 2024 un « Personal Learning Dashboard » pour vous permettre un meilleur suivi :

- ✔ Le « Personal Learning Dashboard » est un tableau de bord individuel de la formation mis à disposition de chaque salarié. Il comptabilise l'ensemble des formations suivies par chacun au cours de l'année. Il permet d'alimenter un dialogue constructif entre le salarié et son People Manager quant au développement professionnel.

Nous vous conseillons de consulter votre « **Personal Learning Dashboard** » pour suivre vos formations passées et votre compteur « **VLH** » (Verified Learning Hours). Si vous constatez des oublis ou des erreurs, n'hésitez pas à contacter votre référent **L&D** (Learning & Development) ou la **CFE-CGC**.

